

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Té: 05. 63. 94. 09. 88  
mairie-gramont@info82.com

**Arrêté N°2021-01**  
**Autorisant l'occupation du domaine public**  
**Règlementant temporairement la circulation**

**Le maire de la commune de GRAMONT ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande écrite de Monsieur VALLEREAU Marc, conducteur de travaux de l'entreprise SGRP, ZI Naudet, 32700 LECTOURE, en date du 22 janvier 2021 qui souhaite une autorisation de stationnement sur la voirie côté Sud du Château, pour le compte du Château de Gramont, propriété des Monuments Nationaux,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et du chantier pendant les travaux ;

**ARRÊTE :**

**Article 1. : Du 1<sup>er</sup> février au 5 juillet 2021**, afin que Monsieur VALLEREAU Marc, conducteur de travaux de l'entreprise SGRP, ZI Naudet, 32700 LECTOURE puisse stationner sur la voirie située côté Sud du château,

**Article 2. :** La mise en place et la maintenance de la signalisation du chantier seront assurées par Monsieur VALLEREAU Marc, conducteur de travaux de l'entreprise SGRP, ZI Naudet, 32700 LECTOURE et ce pendant toute la durée du chantier.

**Article 3. :** Les riverains du chantier garderont l'accès à leur propriété.

**Article 4. :** L'entreprise SGRP, ZI Naudet, 32700 LECTOURE prendra toute disposition pour permettre en permanence l'accès des services de secours et d'incendie.

**Article 5 :** Monsieur VALLEREAU Marc, conducteur de travaux de l'entreprise SGRP, ZI Naudet, 32700 LECTOURE, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lavit de Lomagne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie.

Fait à Gramont le 29 janvier 2021

Le Maire

Claude TRIFFAN

